

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Mariani-----
ARTICLE 21 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« accéder à »

le mot :

« obtenir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.